

Présentation

Suite à la réforme territoriale, Le **SIDEVA** qui gérait l'ensemble des écoles de la vallée a été dissous au 31 décembre 2016 et a été englobé au 1er janvier 2017 par le Syndicat des Ecoles Cagire Salat dont le siège social se trouve à SOUEICH.

(1476 habitants)

Téléphone siège social : 05 61 79 73 24

Mail : sivuecoles@wanadoo.fr

PUBLIC CONCERNE

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ARBAS		
DIRECTRICE : Alexandrine GRAND		
31160 ARBAS		
ECOLE PRIMAIRE : 05.61.90.20.49		
NIVEAUX	ENSEIGNANT	EFFECTIFS septembre 2017
<i>CP-CE2</i>	<i>Alexandrine GRAND</i>	<i>10 CP Et 7 CE2</i>
DIRECTRICE : CASTEX Sandra		
31160 CASTELBIAGUE		
ECOLE PRIMAIRE : 05.61.90.15.64		
NIVEAUX	ENSEIGNANT	EFFECTIFS septembre 2017

<i>CE1 – CE2</i>	<i>CASTEX Sandra</i>	<i>12 CE1 ET 7 CE2</i>
DIRECTRICE : PONS Marie Pierre		
Lannes 31160 MONTASTRUC DE SALIES		
ECOLE PRIMAIRE : 05.61.90.53.95		
NIVEAUX	ENSEIGNANT	EFFECTIFS septembre 2017
<i>PS / MS</i>	<i>PONS Marie Pierre</i>	<i>20 PS / 5 MS</i>
	<i>1 ATSEM à temps complet</i>	
DIRECTRICE : BATAILLE Béatrice		
31160 ROUEDE		
ECOLE PRIMAIRE : 05.61.90.29.76		
NIVEAUX	ENSEIGNANT	EFFECTIFS septembre 2017
<i>CM1 – CM2</i>	<i>BATAILLE Béatrice</i>	<i>11 CM1 et 6 CM2</i>
DIRECTRICE : ESTRADÉ Céline		
Saint Martin 31160 MONTASTRUC DE SALIES		
ECOLE MATERNELLE : 05.61.98.26.41		
NIVEAUX	ENSEIGNANT	EFFECTIFS septembre 2017
<i>MS / GS</i>	<i>ESTRADE Céline</i>	<i>6 MS / 12 GS</i>
	<i>1 atsem à temps complet</i>	

HORAIRES DE CLASSES
<i>LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI : 9 h – 12 h et 13 h30 – 15 h 45</i>
<i>MERCREDI : 9 h - 12</i>
HORAIRES DE CLASSES a ROUEDE
<i>LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI : 9 h – 12 h et 13 h 40 – 15 h 55</i>
<i>MERCREDI : 9 h – 12h</i>
HORAIRES ACCUEILS PERISCOLAIRES
Les NAP de 15 h 45 – 16 h 30 sauf Rouède de 15 h 55 – 16 h 40. L'accueil se fait sur chacun des sites
<i>Garderies du matin de 7 h 30 à 8 h 45 à Montastruc de Salies</i>
<i>Garderies du soir de 16 h 30 à 18 h 30 à Montastruc de Salies</i>

INTRODUCTION


Face à la fermeture progressive des écoles de nos villages, les élus ont souhaité mutualiser leurs compétences afin d'offrir un service à notre population. Pouvoir scolariser les enfants sur sa commune est important pour « garder » une population « jeune » et favoriser l'installation de nouvelles familles.

Le RPI a été créé en 1991 et était géré par l'ARPIVA (association regroupement pédagogique intercommunal vallée de l'Arabas) jusqu'à la création du SIDEVA le 27 août 1997. Il regroupe les communes de Herran, Fougaron, Arbas, Chein-dessus, Rouède, Castelbiague, Mongaillard de Salies et Montastruc de Salies

1) DISPOSITIFS EXISTANTS

Le Syndicat a pour objet la gestion du fonctionnement des écoles et des services qui y sont rattachés ainsi que les activités périscolaires du regroupement. Ses compétences sont :

- Acquisition, entretien et renouvellement des fournitures, des mobiliers et des équipements scolaires.

- 
- Chauffage, éclairage, eau potable, téléphone et tout moyen matériel permettant le fonctionnement pédagogique des écoles.
 - Surveillance des enfants hors heures d'enseignement (garderie, cantine).
 - Surveillance des enfants de moins de 6 ans dans les transports scolaires.
 - Création et gestion d'un service de restauration scolaire (livraison en liaison froide par un prestataire).
 - Nettoyage des locaux scolaires.
 - Prise en charge du personnel, hors enseignants, nécessaire au fonctionnement.

2) LES CONTRAINTES DU TERRITOIRE

Les écoles sont réparties sur cinq sites. Nous n'avons aucun site pouvant accueillir l'ensemble des enfants pendant les temps périscolaires. D'où la nécessité de maintenir les NAP sur chacune des écoles.

De même nous devons gérer cinq cantines.

Les coûts de fonctionnement sont élevés pour nos communes rurales où la population est vieillissante.

Les communes de Salies du Salat et d'Aspet, proposent des centres d'accueil pour les enfants pendant les vacances scolaires (centre de loisirs).


3) L'ESPACE EDUCATIF

Le RPI fonctionne sur cinq écoles : Arbas, Castelbiague, Monstastruc de Salies – Lannes, Monstastruc de Salies – Saint Martin et Rouède.

Garderies NAP se font sur les cinq sites, dans les cantines ou dans les salles communales mises à disposition par les mairies.

Les garderies du matin et du soir se font à Montastruc des Salies – Lannes.

Le Syndicat compte 9 agents sur le RPI pour l'ensemble des compétences.



La commune de Montastruc de Salies possède un stade de foot où des rassemblements de l'ensemble des enfants sont organisés.

4) LE SOUTIEN DE LA COMMUNE AUX ACTIVITES

Les communes membres du Syndicat Cagire Salat, participent aux dépenses de celui-ci.